

DURÉE

2,00000 jours (soit 16 heures)

PRIX

1 000 € par participant

Soit 1 200 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

- Agences immobilières

- Syndics de copropriété

- Diagnostiqueurs immobilier

- Gardiens d'immeuble

- Gestionnaires de baux d'habitation

- Gestionnaires de patrimoine immobilier résidentiel

- Toute personne chargée de la gestion de patrimoine immobilier résidentiel

- Toute personne en charge de la gestion des locataires entrants ou sortants

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne

- Complétez vos coordonnées

- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...)

parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Connaître le cadre législatif de l'état des lieux
- Acquérir une méthodologie grâce à des exercices pratiques en situation réelle
- Effectuer un chiffrage des dégradations

**PROGRAMME****Cadre juridique**

- Loi de juillet 1989
- Bail locatif - législation
- Pourquoi établir un EDL ?
- Les charges locatives et récupérables

Quand établir un état des lieux ?

- Début de location
- Fin de location

Signification de l'état des lieux et rédaction

- Vocabulaire – normes juridiques
- Le principe contradictoire
- Le détail et la rédaction
- Remarques et conseils



La description

- Les différentes méthodes
- Comparaison directes et indirectes
- L'âge des équipements – vétusté
 - Revêtements muraux, tapisserie, peinture, sol, moquette, plafonds, huisseries, portes, fenêtres et placards, serrureries, installations électriques, chauffage et équipements éventuels, sanitaires

Les documents de l'état des lieux

- Fiches de synthèses
- Présentation de modèles EDL

Le chiffrage

- Notions de base
- Quantités exprimées, mesurage (matériel et plan), documents de travail, fiche de calcul
- Définitions et contenu des outils
- Notion de durée de vie, barème et bordereau de prix, grille de vétusté, modes de chiffrage

Cas pratiques**La validation par le locataire**

- Qui fait quoi ?
- Présentation des indemnités dues
- Négociation

**VALIDATION**

- Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**
- Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

